

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE MALICORNAY

DEPARTEMENT

Séance du Vendredi 22 Septembre 2006

L'an deux mille six et le Vendredi vingt deux septembre à 20 heure(s) 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:

Monsieur MINET Claude, MAIRE

AUGRAS Joel, MERLIN Bruno, DUPLESSIS Françoise, ROTINAT Jean-Marc, SEGUIN Jean.

Absents excusés: PIPEREAU Pascal, ROUET Christophe, FRADET Didier

NOMBRES DE MEMBRES		
Affaires au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
	09	07

Date de la convocation

09 septembre 2006

Date d'affichage

Objet de la Délibération

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) : MERLIN Bruno,

Ligne grande vitesse Limoges-Poitiers

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 05 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

S'oppose à la création d'une ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Chateauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionales et départementales de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

Demande:

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- L'Interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

VU, et DELIBERE, les an, mois jour que cidessus.

POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,

reçu à la Sous-Préfecture

le 27 SEP 2006

